

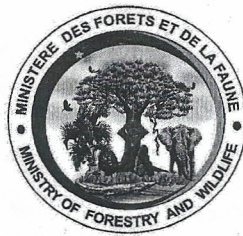
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le

8 MAI 2015

## AVIS AU PUBLIC

N° \_\_\_\_\_/N/MINFOF/SG/DF/SIDIAF/SC/OMGF

Portant classement dans le domaine privé de la Commune de Ngomedzap., d'une portion de forêt située dans la Région du Centre, Département du Nyong et So'o, Arrondissement de Ngomedzap.

Le Ministre des Forêts et de la Faune porte à la connaissance du public qu'en vue de la création d'une forêt domaniale, l'Administration chargée des forêts procédera au classement dans le domaine forestier permanent, comme forêt de production, d'une portion de forêt de **13820,22ha**, constituée par la Forêt Communale de Ngomedzap.

La concession forestière constituée par la Forêt Communale de Ngomedzap. est délimitée ainsi qu'il suit :

### **BLOC 1 (6025,4 ha) :**

Le point A (737635 – 374528) dit de base du bloc 1 est situé sur l'affluent du cours d'eau Akongo.

A l'EST :

- Du point A, suivre la droite AB=2,13 Km de gisement 342 degrés pour atteindre le point B (736982 – 376558) situé sur la confluence de deux affluents du cours d'eaux Ango- Feme,
- Du point B, suivre la droite BC = 3,01 Km de gisement 33 degrés pour atteindre le point C (738616 – 379090) situé sur un affluent de Ango-Feme,
- Du point C, suivre la droite CD = 3,5 Km de gisement 63 degrés pour atteindre le point D (741729 – 380671) situé sur l'affluent d'un cours d'eau non dénommé,

Au Nord :

- Du point D, suivre la droite DE = 1,5 Km de gisement 118 degré pour atteindre le point E (743059 – 379971) situé sur la confluence d'un cours d'eau non dénommé et du cours d'eau Bikoko,

- Du point E, suivre la droite EF = 492,6 m de gisement 24 degrés pour atteindre le point F (743255– 380423) situé sur la route rurale,
- Du point F, suivre la route rurale sur une distance de 7,7 Km pour atteindre le point G (749858 – 379981) situé à la confluence de la route rurale et du cours d'eau Ossoé - Mebem,

A l'OUEST :

- Du point G suivre le cours d'eau Ossoé – Mebem en aval sur une distance de 6,6 Km pour atteindre le point H (748029 – 373852) situé sur le dit cours d'eau,

AU SUD :

- Du point H, suivre la droite HI = 3,92 Km de gisement 298 degrés pour atteindre le point I (744592 – 375727) situé sur un affluent du cours d'eau Ossoé - Bikoko,
- Du point I, suivre la droite IJ = 2,24 Km de gisement 272 degrés pour atteindre le point J (742357 -375806) situé sur un affluent Ossoé - Bikoko,
- Du point J, suivre la droite JA = 4,89 Km de gisement 255 degrés pour atteindre le point A dit de base du bloc 1.

### **BLOC 2 (7794,87 ha) :**

Le point K (734348 – 372865) dit de base du bloc 2 est situé sur l'affluent du cours d'eau Méfembé.

Au NORD :

- Du point K suivre le cours d'eau en amont sur une distance de 6,4 Km pour atteindre le point L (740368 - 372624) situé sur la confluence de Méfembé et d'un de ces affluents,
- Du point L suivre le cours d'eau Méfembé en amont sur une distance de 5,34 Km pour atteindre le point M (744389 – 371429) situé sur la confluence de Méfembé et de un de ces affluents,

A l'OUEST :

- Du M suivre la droite MN = 2,85 Km de gisement 167 degrés pour atteindre le point N (745014 – 368644) situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés,
- Du point N suivre la droite NO = 2,95 Km de gisement 191 degrés pour atteindre le point O (744433 – 365747) situé sur un cours d'eau non dénommé,
- Du point O suivre le cours d'eau non dénommé en amont sur une distance de 1,48 Km pour atteindre le point P (743808 – 364518) situé sur la confluence deux cours d'eau non dénommés,

Au SUD :

- Du point P suivre la droite PQ = 2,28 Km de gisement 79 degrés pour atteindre le point Q (741569 - 364093) situé sur un cours d'eau non dénommé,
- Du point Q suivre le cours d'eau non dénommé en amont sur une distance de 5,3 Km pour atteindre le point R (738658 – 364014) situé sur ledit cour d'eau,

- Du point R suivre la droite RS = 417 m de gisement 262 degrés pour atteindre le point S (738246 – 363954) situé sur un affluent du cours d'eau Ngomungan,
- Du point S suivre le cours d'eau Ngomungnan en amont sur une distance de 4,83 Km pour atteindre le point T (735978 – 366658) situé sur le dit cours d'eau,

A l'EST :

- Du point T suivre la droite TV = 1,6 Km de gisement 332 degrés pour atteindre le point V situé sur la confluence de deux cours d'eau non dénommés,
- Du point V suivre la droite VW = 2,7 Km de gisement 327 degrés pour atteindre le point W (733743 - 370336) situé sur la confluence de deux cours d'eau non dénommés,
- Du point W suivre la droite WK = 2,6 Km de gisement 14 degrés pour atteindre le point K dit de base du bloc2.

La zone forestière ainsi délimitée couvre une superficie de 13820,22 ha (Treize mille huit cent vingt virgule vingt-deux hectares).

La carte indiquant la zone à classer est tenue à la disposition du public au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Nyong et So'o.

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues à la préfecture de Mbalmayo pendant les 30 jours suivants la date d'affichage du présent avis au public dans le chef-lieu du Département concerné.

### Copie

- MINFOF/ DF
- Gouverneur / Centre
- DRFOF / Centre
- PREFET/ Nyong et So'o
- DDFOF / Nyong et So'o
- MAIRIE / Ngomedzap
- SOUS – PREFET / Ngomedzap
- CPCFC / Ngomedzap



*Ngole Philip Ngwese*

# Forêt Communale de Ngomedzap

## Superficie: 13820,22 Hectares

400000

400000

390000

390000

380000

380000

370000

370000

360000

360000



**Legende**

- bornes
- limites

### 1:200.000

Coordinate System: WGS 1984 UTM Zone 32N  
 Projection: Transverse Mercator  
 Datum: WGS 1984